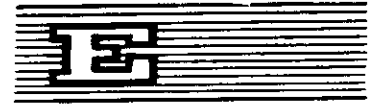


52353



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. GENERALE
E/ECA/CM.15/37
20 mars 1989
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
27 mars - 3 avril 1989

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième session de la Commission/
quizième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
6 - 10 avril 1989

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET QUESTIONS ADMINISTRATIVES

* E/ECA/TPCW.10/1.
** E/ECA/CM.15/1.

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 242 (XI) de la Conférence des ministres, en date du 23 février 1973, et d'un certain nombre de décisions ultérieures relatives aux questions relatives au personnel et aux questions administratives, priant le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de soumettre des rapports biennaux sur les questions d'administration générale et de gestion du personnel intéressant les Etats membres.

2. Le rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application des principes directeurs relatifs à l'africanisation du personnel de la CEA, l'organisation des carrières, la formation, les ressources financières et les grands travaux de construction. L'occasion a été saisie pour préciser la structure des effectifs et les principes directeurs du Secrétariat de l'ONU. On trouvera dans les annexes des données statistiques détaillées qui doivent permettre d'évaluer la manière dont le secrétariat de la CEA a appliqué, dans les limites des ressources disponibles, les directives énoncées par la Conférence des ministres à diverses sessions.

3. Les effectifs du Secrétariat de l'ONU se subdivisent en deux grandes catégories :

a) Les postes stables, créés par une décision de l'Assemblée générale ou financés au titre des frais généraux;

b) Les postes de courte durée, qui sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

Dans le domaine du personnel, le présent document concerne les postes d'administrateur de la première catégorie qui sont soumis à la répartition géographique.

Principe de la répartition géographique

4. Les principes directeurs de l'ONU régissant le recrutement de cette catégorie de personnel figurent dans la Charte et en particulier aux Articles 8 et 101. Le paragraphe 3 de l'Article 101 stipule que "la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". En d'autres termes, la Charte des Nations Unies prévoit pour la CEA le recrutement de personnel provenant de pays non africains, à condition que le principe ci-dessus soit dûment pris en considération. En tout état de cause, le personnel recruté hors d'Afrique ne peut représenter plus de 25 % des effectifs.

Composition du secrétariat de la CEA

5. En ce qui concerne la politique d'africanisation, au 31 décembre 1988, 162 postes d'administrateur soumis à la répartition géographique étaient occupés par des Africains (voir annexe I A), contre 158 en 1986. S'agissant des administrateurs non-africains, ils étaient au total, en 1986, au nombre de 31, contre 25 seulement actuellement. Au 31 décembre 1988, la proportion d'administrateurs africains était de 72,7 % de l'ensemble du secrétariat de la CEA, contre 11,2 % de non-Africains, le solde de 16,1 % représentant les postes non pourvus. On s'efforce de pourvoir les postes vacants en redéployant des fonctionnaires d'autres éléments du Secrétariat de l'ONU ou en recrutant à l'extérieur.

6. S'agissant de la catégorie des services généraux, au 31 décembre 1988, 377 postes étaient occupés par des Africains, 16 étant détenus par des non-Africains; ainsi, la proportion d'agents africains des services généraux était de 93,5 %, contre 4 % pour les non-Africains, les 2,5 % restants représentant les postes non pourvus.

7. Il ressort de l'annexe I A que le nombre de pays africains non représentés au secrétariat de la CEA est passé de 11 en 1986 à 10 en 1988 : Angola, Botswana, Cap-Vert, Djibouti, Guinée-Bissau, Maroc, Mozambique, République centrafricaine, Seychelles et Sao Tomé-et-Principe. On notera que le Gabon, qui n'était pas représenté en 1986, l'est désormais.

8. Cependant, ainsi qu'il est souligné dans les instructions du Siège fondée sur les résolutions de l'Assemblée générale, des efforts doivent être déployés pour maintenir une répartition géographique équilibrée parmi les effectifs de la CEA et donc pour que les pays ci-dessus soient représentés.

Réduction de postes

9. Au cours de la période considérée, une réduction de postes a été appliquée à l'ensemble du Secrétariat en raison de la crise financière de l'Organisation et en application de la recommandation du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (Groupe des Dix-Huit) tendant à réduire de 15 %, sur une période de trois ans allant jusqu'au 31 décembre 1989, les postes de l'ensemble de l'Organisation. Cette opération s'est traduite par une réduction de 6,7 % du total des postes du secrétariat de la CEA, soit 14 postes d'administrateur et 28 poste d'agents des services généraux.

Gestion des vacances de poste et redéploiement du personnel

10. Comme corollaire au gel du recrutement introduit en mars 1986 et prolongé pendant toute la durée de 1987 à cause de la crise financière, un programme de gestion des vacances de poste et de redéploiement des effectifs a été mis en place dans le but de remédier à la situation en matière de vacances de poste des départements et commissions régionales du Secrétariat ayant le taux de vacances de poste le plus élevé et ce, par un redéploiement interne de fonctionnaires.

Actuellement, le système de gestion de vacances de poste s'est transformé en une politique de mouvement systématique de personnel en tant qu'instrument d'organisation des carrières et de promotion, conformément aux directives régissant l'exécution du programme de gestion des vacances de poste et de redéploiement de personnel. Ces directives ont été énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/221 du 22 décembre 1986 et dans l'instruction administrative ST/AI/338 du 22 décembre 1986 et additifs stipulant les procédures en matière d'annonce des vacances de poste, de sélection des candidats et d'examen des candidatures par les organes compétents.

Formation, perfectionnement du personnel et organisation des carrières

11. Les activités de formation professionnelle et linguistique ont continué de se développer en 1987-1988. Les fonctionnaires inscrits aux cours ordinaires d'arabe, d'anglais et de français étaient au nombre de 544 en 1987 et de 669 en 1988, 88 personnes étant inscrites aux cours de sténographie anglaise et française en 1987, et 77 en 1988. Par ailleurs, 55 personnes étaient inscrites aux cours de formation professionnelle, ateliers et séminaires en 1987; elles étaient 190 en 1988.

12. Les domaines couverts par les cours de formation professionnelle, ateliers et séminaires étaient les suivants : cours d'orientation et de familiarisation en matière de secrétariat, gestion et administration, procédures, règles, réglementations et pratiques concernant le personnel, planification, suivi et évaluation des projets et programmes de développement rural, planification des projets axée sur les objectifs, innovations dans le domaine de la bureautique, système de correspondance et bases de données de la CEA, traitement de texte, système de bibliotéconomie 3000 et PC DOS.

13. Les cours de langue portaient sur la rédaction de niveaux intermédiaire et supérieur en anglais.

14. Des examens professionnels, de passage de G à P (en vue du passage de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs) et des examens d'aptitude linguistique visant à assurer l'équilibre linguistique au secrétariat ont été organisés à l'intention des fonctionnaires en 1987 et 1988, offrant des possibilités d'organisation de carrière et d'avancement aux membres du personnel.

Situation des femmes au secrétariat de la CEA

15. En 1986, le Secrétaire général a créé le Comité directeur pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat, conformément au programme d'action approuvé par l'Assemblée générale lors de sa quarantième session. Le mandat de ce comité est exposé dans le document ST/SGB/216 du 7 mars 1986. Ce problème constitue actuellement un important sujet de préoccupation de l'ONU.

16. Les femmes ne sont toujours pas suffisamment représentées aux échelons supérieurs du système des Nations Unies. Au secrétariat de la CEA, les femmes représentent 11,5 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Certes, il s'agit là d'un progrès par rapport aux maigres 7,5 % enregistrés il

y a un peu plus de deux ans, mais ce pourcentage reste en deçà de l'objectif fixé par l'Assemblée générale. La CEA s'efforcera de recruter des femmes qualifiées, y compris à des postes de responsabilité.

17. Conformément aux directives et aux circulaires du Secrétaire général, en particulier celle du 2 novembre 1987, un système de surveillance doit être mis en place pour suivre l'évolution de la situation des femmes et faciliter ainsi la formulation des mesures correctives éventuellement nécessaires; ce système assurera le suivi de l'application des résolutions de l'Assemblée générale afin de formuler des recommandations visant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et conseillera le Secrétaire exécutif quant aux mesures à prendre pour appliquer les directives et circulaires du Secrétaire général concernant l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat de l'ONU.

Ressources financières

18. La situation financière de l'Organisation, caractérisée par une crise d'une ampleur sans précédent au cours de l'exercice biennal 1986-1987, s'est sensiblement améliorée pendant l'exercice 1988-1989. Bien que le budget ordinaire de l'exercice biennal 1988-1989 ait initialement doté la CEA d'un montant de 44 234 600 dollars, contre 46 063 300 dollars voté au titre du budget 1986-1987, les crédits reçus à ce jour se montent à 51 207 200 dollars. En d'autres termes, les ressources au titre du budget ordinaire ont augmenté de 5 143 900 dollars entre les exercices 1986-1987 et 1988-1989. Les dépenses engagées par la CEA au titre des activités opérationnelles et extrabudgétaires de fond s'élevaient en 1986-1987 à 25 435 712 dollars, alors que le montant estimatif des dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989 est de 33 638 320 dollars.

Installations de conférence

a) Etat du projet de construction

19. Après que le projet de construction eut été reporté en 1986, les travaux ont été suspendus à l'issue de l'appel d'offres concernant la conception architecturale et la désignation de l'adjudicataire. Plusieurs mesures ont été prises en 1988 concernant la relance du projet en application de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 29 décembre 1987. Le projet se poursuit donc sur la base des installations approuvées au départ et traduites dans les plans établis par la société d'ingénieurs-architectes sélectionnée en 1986.

20. Les activités menées au cours des neuf premiers mois de 1988 sont les suivantes :

a) Des contrats ont été négociés avec le métreur et l'ingénieur-architecte sélectionné à l'issue des soumissions de 1986. Les consultants ont été mis au courant et la conception schématique du projet a débuté. Des dispositions ont été prises pour effectuer un levé topographique détaillé et une étude de sol. Par ailleurs, des discussions ont eu lieu avec le Gouvernement du pays hôte touchant certains détails des dispositions à prendre pendant la période des travaux

de construction et les ingénieurs-conseils ont examiné avec les autorités locales les dispositions à prendre en matière de services publics;

b) Le métreur a établi un coût estimatif à jour du projet sur la base des coûts de la construction en vigueur à Addis-Abeba et en Europe en septembre 1988, à partir des plans des soumissionnaires et des conceptions schématiques les plus récentes disponibles. Les engagements financiers y afférents ont fait l'objet d'une projection jusqu'à l'achèvement du projet.

21. Sur la base des activités entreprises au cours de la première moitié de 1988 et à l'issue des discussions qui ont eu lieu avec les consultants, le calendrier ci-après a été élaboré pour l'exécution du projet à Addis-Abeba :

1988

Juin-décembre Avant-projet et examen des plans par l'ONU

1989

Janvier-novembre Conception détaillée et établissement des documents d'appel d'offres par l'ingénieur-architecte et le métreur

Juillet-octobre Sélection préalable des entrepreneurs

Décembre Lancement de l'appel d'offres international

1990

Janvier-février Poursuite de l'appel d'offres

Mars-avril Evaluation des soumissions et adjudication

Mai-juin Début de la mobilisation, suivi d'une période de construction de 36 mois

1991-1992

Poursuite des travaux de construction

1993

Second semestre Achèvement du gros oeuvre, suivi des essais définitifs, de la finition et de la livraison du bâtiment; période de garantie et paiement final

b) Services de conférence

22. En juin 1987, la situation est devenue critique au groupe français de traduction, qui ne comptait plus que trois traducteurs, après le transfert de deux d'entre eux à New York, en plus des deux autres qui avaient quitté la CEA en 1986.

23. En 1987, on s'est efforcé, grâce à de nombreux contacts avec le Siège à New York, d'obtenir des remplaçants pour les traducteurs transférés et la CEA a demandé qu'il soit dérogé au gel du recrutement, faisant valoir que ces mesures ne devaient pas toucher le personnel linguistique. A la fin de 1987, un accord

a été conclu avec New York en vue du recrutement des stagiaires du Programme de formation de traducteurs africains organisé en 1982/83. En conséquence, le groupe français de traduction compte actuellement six traducteurs.

24. Par ailleurs, la dotation en effectifs du groupe arabe de traduction s'est améliorée en 1988 et le groupe est actuellement doté de deux traducteurs occupant des postes réguliers, sur les trois postes inscrits au budget ordinaire.

25. En ce qui concerne le groupe anglais de traduction, il est toujours constitué de trois traducteurs, ce qui ne soulève pas de problèmes graves. Cela tient au fait qu'environ 80 % des documents de la Commission sont rédigés en anglais, de sorte que beaucoup moins de documents doivent être traduits en anglais qu'en arabe ou en français. Pour les périodes où le volume de travail est le plus élevé, c'est-à-dire avant et pendant la Conférence des ministres, la CEA continue à faire appel à des traducteurs temporaires, dans les trois langues.

26. En conclusion, la période considérée a été caractérisée par une amélioration de la situation par rapport à l'année précédente. Les faits nouveaux examinés dans le présent rapport doivent être considérés comme une étape dans l'évolution de la situation au secrétariat, comme suite à la restructuration du Secrétariat décidée par l'Assemblée générale sur la base du rapport du Groupe des Dix-Huit, comportant notamment une réduction des effectifs. La CEA s'efforce de s'adapter à cette nouvelle situation qui n'est sans soulever des difficultés. L'objectif final de la Commission est de se doter d'une structure administrative et d'effectifs rationnelle et plus efficace, de façon à continuer d'oeuvrer plus activement en faveur du développement social et économique de l'Afrique.

Annexe I.A

POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE
 AU 31 DECEMBRE 1988
 (PAYS AFRICAINS)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA	Total ONU	Fourchette souhaitable
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	11	9-19
Algérie	-	-	1	1	-	-	-	2	19	5-15
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Bénin	-	-	-	1	-	1	1	3	6	2-14
Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Burkina Faso	-	-	1	-	3	-	-	4	6	2-14
Burundi	-	-	-	-	1	2	2	5	6	2-14
Cameroun	-	1	1	-	2	2	-	6	8	2-14
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Comores	-	-	-	-	-	1	1	2	2	2-14
Congo	-	-	-	2	1	2	-	5	8	2-14
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	2	1	3	6	11	3-14
Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Egypte	-	-	-	1	1	-	-	2	12	4-14
Ethiopie	-	-	-	3	2	2	3	10	25	3-14
Gabon	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2-14
Gambie	-	-	-	2	-	1	-	3	8	2-14
Ghana	-	-	1	-	1	2	1	5	17	3-14
Guinée	-	-	-	2	-	-	-	2	7	2-14
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2-14
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	1	-	-	-	-	1	6	2-14
Kenya	-	-	1	1	2	-	-	4	13	3-14
Lesotho	-	-	-	-	-	1	1	2	7	2-14
Libéria	-	-	-	-	3	1	-	4	10	2-14
Madagascar	-	-	-	1	3	1	2	7	10	2-14
Malawi	-	-	2	1	3	1	-	7	7	2-14
Mali	-	-	-	1	5	4	-	10	10	2-14
Maroc	-	-	-	-	-	-	-	-	11	2-14
Mauritanie	-	-	-	-	-	1	-	1	4	2-14
Maurice	-	-	-	1	2	-	-	3	15	2-14
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Niger	-	-	-	-	-	1	-	2	4	2-14
Nigéria	1	-	1	2	1	1	-	6	15	8-17
Ouganda	-	-	-	-	3	1	-	4	13	3-14
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14

Annexe I.A

POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE
 AU 31 DECEMBRE 1988 (suite)
 (PAYS AFRICAINS)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA	Total ONU	Fourchette souhaitable
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	1	6	-	-	7	18	3-14
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	2	3	2-14
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Sénégal	-	-	1	1	1	6	1	10	12	2-14
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2-14
Sierra Leone	-	-	-	1	3	-	-	4	14	2-14
Somalie	-	-	-	-	1	1	-	2	12	2-14
Soudan	-	-	1	-	3	2	-	6	10	3-14
Swaziland	-	-	-	-	-	3	-	3	5	2-14
Tchad	-	-	-	-	1	2	-	3	4	2-14
Togo	-	-	-	-	1	1	1	3	8	2-14
Tunisie	-	-	-	-	1	-	1	1	20	3-14
Zaire	-	-	1	-	3	3	-	7	10	3-14
Zambie	-	-	-	1	1	2	-	4	10	2-14
Zimbabwe	-	-	-	1	-	1	-	2	4	3-14
Total	1	1	12	24	57	49	18	162	410	

Annexe I.B

POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE
 AU 31 DECEMBRE 1988
 (PAYS NON AFRICAINS)

Pays	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total
Allemagne (République fédérale d')	-	-	-	-	3	-	-	3
Bangladesh	-	-	-	1	-	-	-	1
Belgique	-	-	-	1	-	1	-	2
Brésil	-	-	-	1	-	-	-	1
Bulgarie	-	-	-	1	-	-	-	1
Canada	-	-	-	1	1	-	-	2
Chili	-	-	-	-	-	-	1	1
Espagne	-	-	-	-	1	-	-	1
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	2	-	2
France	-	-	-	-	-	1	-	1
Grande-Bretagne	-	-	-	1	-	-	1	2
Jamaïque	-	-	-	-	-	1	-	1
Liban	-	-	-	-	-	-	1	1
Suède	-	-	-	-	-	-	1	1
Samoa occidentales	-	-	-	-	-	1	-	1
URSS	-	-	-	1	2	-	1	4
Total	-	-	-	7	7	6	5	25

Annexe I.C

REPARTITION DES POSTES D'EXPERT A LA CEA ENTRE PAYS AFRICAINS
 AU 31 DECEMBRE 1988

Pays	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	Total
Algérie	-	1	-	-	-	-	1
Bénin	-	-	1	-	-	-	1
Cameroun	-	-	1	3	1	-	5
Congo	-	-	-	-	2	-	2
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	1	-	1
Egypte	-	1	-	-	-	-	1
Ethiopie	-	-	3	-	3	8	14
Gambie	-	-	-	1	-	1	2
Ghana	-	-	2	3	-	1	6
Guinée	-	-	1	-	-	-	1
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	1	-	-	1
Kenya	-	-	2	1	-	1	4
Lesotho	-	-	1	-	-	-	1
Malawi	-	-	-	-	1	-	1
Mali	-	-	1	2	1	-	4
Niger	-	-	1	-	-	-	1
Nigéria	-	1	3	2	-	-	6
Ouganda	-	-	1	-	-	-	1
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	1	-	1
Sénégal	-	-	-	1	1	2	4
Sierra Leone	-	-	-	1	-	-	1
Somalie	-	-	-	-	-	1	1
Togo	-	-	-	1	1	1	3
Tunisie	-	1	-	-	-	-	1
Zaire	-	-	1	-	2	-	3
Zimbabwe	-	-	1	-	-	-	1
Total	-	4	19	16	14	15	68

Annexe I.DPOSTES D'EXPERT OCCUPES PAR DES NON-AFRICAINS
AU 31 DECEMBRE 1988

Pays	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	Total
Allemagne (République fédérale d')	-	-	1	-	-	-	1
Australie	-	-	1	-	-	-	1
Espagne	-	-	-	-	1	-	1
Etats-Unis d'Amérique	-	-	1	-	-	-	1
Finlande	-	-	-	-	-	1	1
France	-	-	-	-	-	1	1
Inde	-	-	3	2	-	-	5
Pays-Bas	-	-	1	-	-	-	1
Yougoslavie	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	1	7	2	1	2	13

Annexe II.A

POSTES D'AGENT DES SERVICES GENERAUX OCCUPES PAR DES AFRICAINS
AU 31 DECEMBRE 1988

Afrique du Sud	2
Bénin	1
Burundi	1
Cameroun	6
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	320
Ghana	2
Libéria	1
Madagascar	2
Mali	2
Maroc	4
Maurice	1
Namibie	1
Niger	5
Nigéria	2
Ouganda	5
République-Unie de Tanzanie	3
Rwanda	2
Sénégal	2
Sierra Leone	1
Somalie	1
Soudan	1
Tchad	1
Tunisie	2
Zaire	4
Zambie	3
<hr/>	
Total	377

Annexe II.BPOSTES D'AGENT DES SERVICES GENERAUX OCCUPES PAR DES NON-AFRICAINS
AU 31 DECEMBRE 1988

Australie	1
Canada	1
France	2
Grande-Bretagne	1
Inde	3
Italie	1
Jamaïque	2
Liban	1
Philippines	2
Suisse	1
<hr/>	
Total	15
<hr/>	

Annexe III

POSTES PERMANENTS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE
(COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE)
AU 31 DECEMBRE 1988

Catégorie et classe	12/1988
SGA	1
SSG	-
D-2	1
D-1	18
P-5	39
P-4	58
P-3	76
P-2/1	30
Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	223
Niveau local	403
Total général	626